

A19
Société Anonyme à Responsabilité Limitée au capital de 500 Euros
Siège social : 31 rue de Chio 34000 MONTPELLIER
Société en cours de formation
(Ci-Après la "Société")

PROCES VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 15 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze juin à 18 heures, au siège social,

Monsieur Jean-Christophe BARBEZIER (ci-après "l'Associé unique"),

Associé unique et propriétaire de la totalité des 500 parts sociales composant le capital social de la Société, et également gérant de la Société,

1.A préalablement exposé ce qui suit :

L'objet social de la société est le suivant : « Restauration Traditionnelle, sur place, à emporter et en Livraison ».

2.A pris les décisions suivantes :

- Extension de l'objet social

PREMIERE DECISION
(Extension de l'objet social)

L'Associé Unique décide d'étendre l'objet social de la société. Le nouvel objet social est le suivant : « Restauration Traditionnelle, sur place, à emporter et en Livraison, avec vente de boissons alcoolisées ».

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité afférente à la résolution ci-dessus adoptée.

De tout ce que dessus, l'Associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Jean-Christophe BARBEZIER
Gérant, Associé unique

